

CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraph.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 27 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend

le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien territorial, responsable des ateliers municipaux de la commune de Techniville (5 000 habitants). Dans ce cadre, vous avez en charge la gestion de la voirie, des espaces verts, des espaces publics et des bâtiments communaux (bâtiments administratifs et techniques, groupe scolaire).

Depuis quelques années, la commune connaît des épisodes de forte chaleur et des périodes de sécheresse.

La directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux et les conséquences des fortes chaleurs sur les activités des services publics communaux.

Liste des documents :

Document 1 : « Des stores plutôt que la climatisation » - Isabelle Verbaere - *lagazette.fr* - 17 mai 2022 - 2 pages

Document 2 : « Comment rafraîchir les bâtiments ? » - *cerema.fr* - 14 juin 2022 - 3 pages

Document 3 : « Le travail par forte chaleur, oui, mais avec des précautions » - Maud Parnaudeau - *lagazette.fr* - 12 juillet 2022 - 2 pages

Document 4 : « Réglementation » - *inrs.fr* - consulté le 22 janvier 2024 - 2 pages

Document 5 : « Travail à la chaleur » (extraits) - *inrs.fr* - 2022 - 6 pages

Document 6 : « La notion de service public » (extrait) - *vie-publique.fr* - 30 juin 2018 - 2 pages

Document 7 : « L'annualisation du temps de travail » (extrait) - *Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute Garonne* - mars 2016 - 4 pages

Document 8 : « Arrêté n°102-2023 du 18 août 2023 instaurant l'état de crise sécheresse sur le secteur de la Touloubre amont ; Annexe 1 : Mesures de restrictions en application de l'article 13 de l'arrêté cadre n° 82-2022 » - *bouches-du-rhone.gouv.fr* - 4 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

*Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées.
Les détails non perceptibles du fait de ce choix reproducteur ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.*